

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-515/PCG désignant le représentant de l'Administration auprès des tribunaux judiciaires de Djibouti.

n° 69-515/PCG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
28 mars 1969

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1969

Date du numéro
10 avril 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Aden, administrateur adjoint, Chef du Service des Affaires administratives, est désigné pour représenter le territoire devant les tribunaux judiciaire de Djibouti dans l'affaire relative à un accident de la circulation, survenu le 17 février 1969, au cours duquel M. Abdi Moussa Ali, civilement responsable, a endommagé la land rover n°844 D7 du Ministère des Affaires intérieures.